



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



11175732

16/10/2011

Greffe

Dénomination : **Association Sociale et Culturelle Belgo-turque**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Fesler, 71 - 6030 Marchienne-au-Pont

N° d'entreprise : 0416.114.459

Objet de l'acte : **Modification des statuts - système électoral**

En 16/10/2011 nous avons rassemblé notre assemblée général et accepté, à l'unanimité, de changer notre système électoral.

Nous désirons modifier l'aliéna F de l'article 9 du statut de notre comité et effectuer un système électoral sous forme conjointe-groupe à la première assemblée générale, contrairement à ce qu'il est indiqué dans les statuts de notre comité.

Modification Article 9 alinéa F :

1- Les candidats aux conseils d'administration et aux conseils de vérification seront élus sous forme conjointe-groupe.

2- Le conseil d'administration sera représenté par au moins 5 membres actifs dont un président, un secrétaire, un trésorier, un administrateur sportif et un administrateur culturel.

3- Le conseil de vérification sera représenté par 3 membres actifs et 2 membres réserves.

4- Les votes du conseil d'administration devront s'effectuer au nom du président candidat et celui qui aura acquis le plus de votes sera élu président du comité avec sa propre équipe.

5- L'élection du conseil de vérification sera identique à celui du conseil d'administration.

BESYAPRAK Mustafa
Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2011 - Annexes du Moniteur belge